

*Collectif des  
Associations de  
Défense de l'  
Environnement  
Pays Basque  
Sud des Landes.  
(43 associations)*



**DOSSIER 1052 chemin de  
Chantaco. Oct 2019**

## Situation générale.



### Résumé:

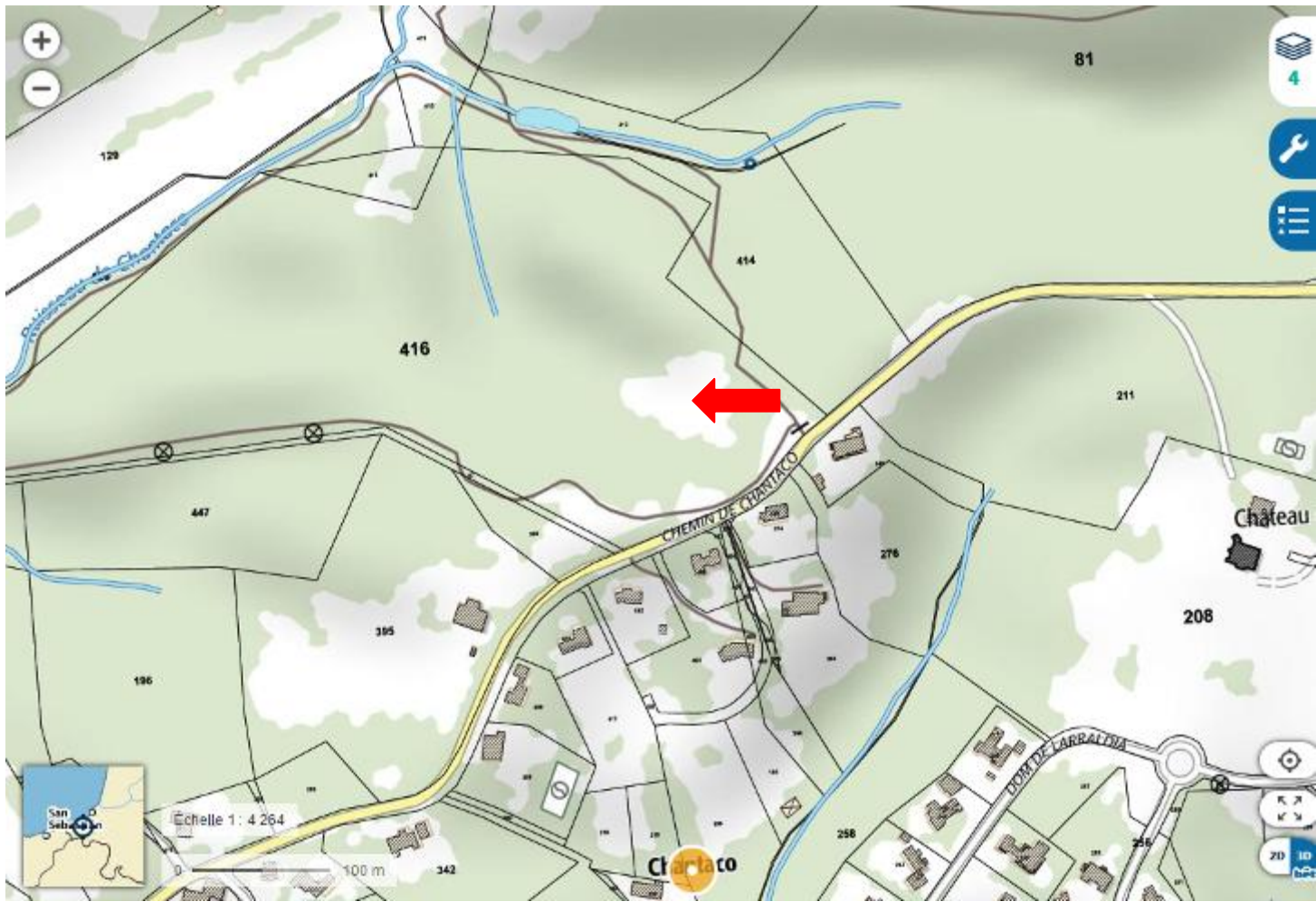
Au 1052 chemin de chantaco à SAINT JEAN DE LUZ. Parcelle numéro 416, on nous signale une décharge sauvage sur près de 10 000 mètres carrés.

Ce site est utilisé par la SLTP et la SLM devenue depuis SEE.

La DREAL nous confirme qu'aucune autorisation n'a été demandée.\*

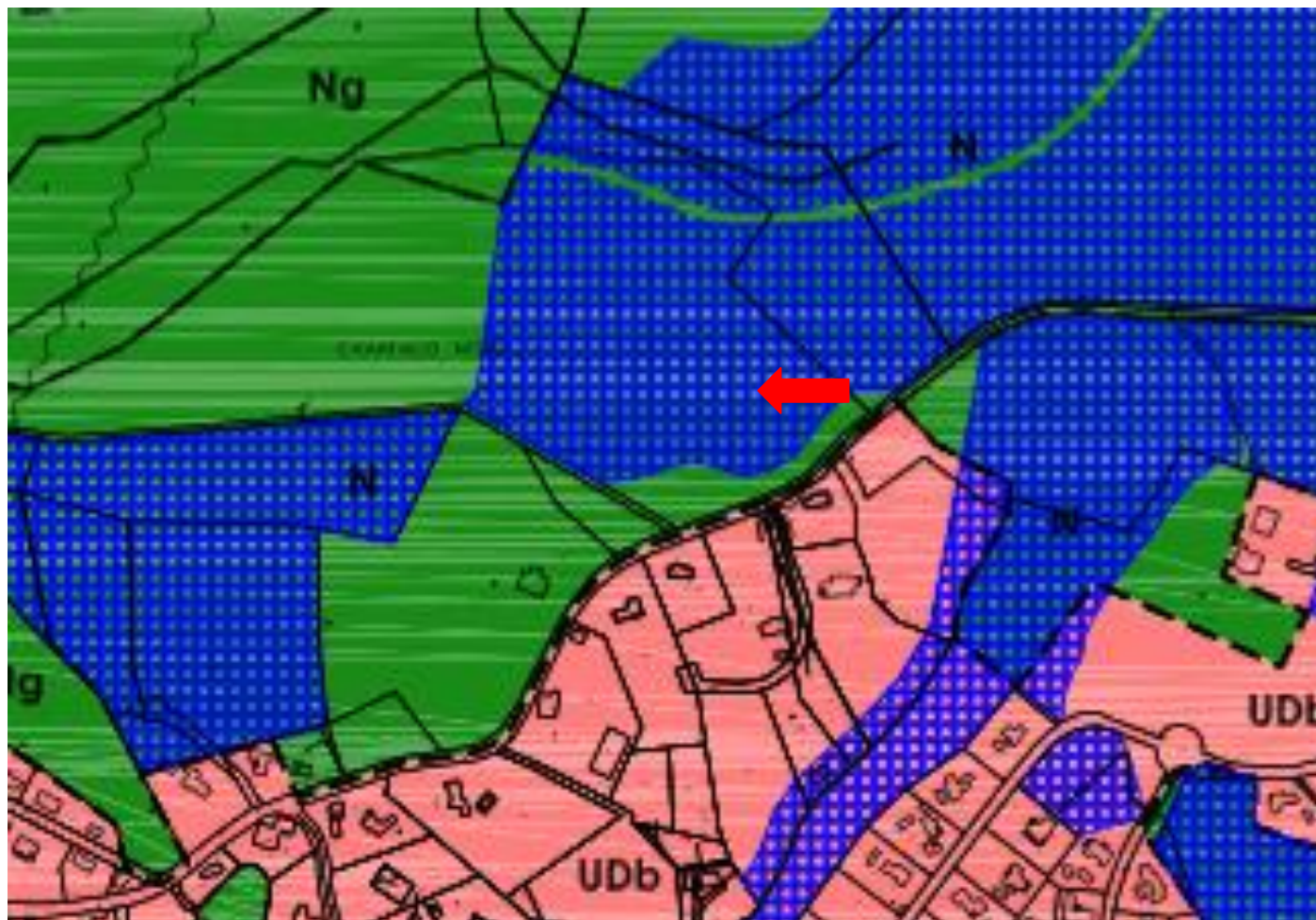
Le déversement de terre se situe 1052 chemin de chantaco à SAINT JEAN DE LUZ. Parcelle numéro 416 du

Le courrier de la mairie confirme également qu'il n'y a pas d'autorisation. La mairie semble découvrir le site qui existe pourtant depuis plus de seize ans d'après les images satellites.





Eléments administratifs : Zone naturelle. Espaces boisés classés.



## Eléments administratifs:



Saint-Jean-de-Luz, le 14 novembre 2019

Monsieur Victor Pachon  
Président du Collectif des Associations  
De Défense de l'Environnement  
124 Chemin de Galharet  
64990 Mouguerre

Directeur Général des Services  
Affaire suivie par :  
Emmanuel BRUZY  
Tel. 05 59 51 64 42  
emmanuel.bruzy@saintjeandeluz.fr

Objet : Votre correspondance reçue ce 12 novembre 2019

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 12 novembre 2019, vous m'informez avoir été saisi d'un dépôt de déchets provenant de démolition de bâtiments sur la parcelle 416 classée en zone naturelle et en espace boisé classé.

Nous avons nous même été destinataire d'un courriel nous informant de cette situation. Il semble que les services de l'état aient reçu le même courriel.

Informés de cette situation, mes services ont pris contact avec le propriétaire de la parcelle et après analyse de la situation, nous avons fait sous contrôle de la police municipale et constat d'huissier, retirer l'intégralité des terres apportées le 31 octobre 2019.

Nous n'avons été saisi d'aucune demande de création d'ICPE, d'ISDI ou autre en vue d'accueillir des déchets sur ce secteur et nous sollicitons ce jour officiellement les services de l'état sur cette question.

Je souhaite si vous en êtes disponible prolonger cet échange lors d'une entrevue afin de présenter plus en détail l'ensemble des actions à ce jour entreprises voir même si vous le souhaitez organiser une visite du site.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-François IRIGOYEN  
Maire de Saint-Jean-de-Luz  
Président du Syndicat de la Baie  
de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure

Hôtel de Ville  
Place Louis XIV  
B.P. 229  
64 502 Saint-Jean-de-Luz Cedex  
Herriko Etxea

Copie : DDTM  
DREAL



**Une décharge non autorisée qui existe pourtant depuis au moins 16 ans**



**14/11/2019**



**3/10/2016**



**23/10/2014**



**17/7/2012**





31/12/2008



3/9/2006



2/9/2005



31/12/2003



Sur le site le jeudi 21 novembre 2019:



Engin de chantier devant une curieuse bache géotextile.



Bout de plastique apparent



tuyaux et barre de fer.





Arbres récemment abattus



Blocs et arbres coupés



bois et plastiques



Éléments d'identification de l'engin du chantier.